

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le six février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2019

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain.

Étaient excusées : Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Marie-Laure

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2018.

Monsieur le Maire demande à ce que cinq points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Opposition au transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Validation facture entreprise TATB
- Location de champ ZM 31
- Location de champs ZM 101 et 193
- Vente de buses

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de retirer trois points à l'ordre du jour (*en effet la Trésorerie n'a pas été en mesure de fournir le compte de gestion à la date du conseil municipal*). Le retrait des points suivants est accepté à l'unanimité et reporté à la prochaine réunion :

- Approbation des comptes de gestion 2018
- Approbation des comptes administratifs 2018
- Affectation des résultats

## 1-1 Validation rapport de l'eau et de l'assainissement 2017

### Rapport Assainissement 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'assainissement de l'année 2017, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le rapport sur l'assainissement de l'année 2017.
- ✚ Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

### Rapport Eau 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'eau de l'année 2017, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le rapport sur l'eau de l'année 2017.
- ✚ Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

## 1-2 Mode de facturation des factures d'eau

M. SOULARD indique au conseil municipal que la facturation de l'eau potable, telle qu'elle se déroule actuellement (une facture en milieu d'année basée sur une estimation de la consommation puis une seconde facture calculée après le relevé de compteur du fontainier), engendre des difficultés de gestion administrative pour le secrétariat dès lors que les consommations sont nettement inférieures à l'année précédente (départ de locataire en milieu d'année). Il est proposé de revoir le mode de facturation afin de permettre d'économiser du temps de travail des employés communaux. M. SOULARD évoque la possibilité de réaliser les deux factures sur la base de relevés de compteur au réel soit deux relevés par an. Le Conseil Municipal est invité à débattre sur la question.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ D'opter pour un mode de fonctionnement à une seule facture par an, à compter de 2019.

- ✚ De réaliser celle-ci sur la base d'un seul relevé de compteur fait courant mai/juin pour une réception de facture aux administrés en juillet.

## 2. Vote des subventions 2019

### 2-1 Subventions communales 2019

Monsieur le Maire explique les demandes de subventions de chaque association communale afin de voter le montant de celles-ci :

Sur proposition de la commission finances qui a étudié les demandes, les bilans 2018 et les budgets prévisionnels 2019 ainsi que les soldes en caisse au 31 décembre 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ décide d'accorder les subventions suivantes aux associations communales désignées ci-dessous :

A.S.C.C.R.	600 €	Comité des Fêtes	3 000 €
Club de la Détente	1 400 €	Gym, Remise en Forme	600 €
Anciens Combattants	200 €	Trait d'Union (4 pour, 2 contre, 6 abstentions)	100 €
Amicale des chasseurs	300 €		

- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants.

### 2-2 Subventions extérieures 2019

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations extérieures.

Sur proposition de la commission finances qui a examiné ces demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ décide d'accorder les subventions suivantes aux organismes extérieurs désignés ci-dessous:

CACH (Compagnie des Archers)	100 €	Les Motards ont du cœur	40 €
Associations Infirmes moteurs cérébraux	40 €	Les Paralysés de France	40 €
Gaule Ribayenne	40 €	Cinéma l'Aiglou (1 abstention)	65 €
Téléproton	40 €	Les Restos du cœur	40 €
UDAF de la Mayenne	30 €	FGDON Le RIBAY	40 €
La Prévention Routière	30 €	Pompiers de Lassay	50 €
Secours catholique	40 €	UNSS Collège Victor Hugo (7 pour, 5 abstentions)	50 €

- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants.

### 2-3 Attribution subvention facteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année un calendrier à la Mairie de Charchigné. La commission des finances propose de verser 50 € au facteur afin de le récompenser des services qu'il rend tout au long de l'année à la Mairie de Charchigné.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De verser une subvention de fonctionnement de 50 € à Monsieur Bruno DEROUET, facteur.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

### 3. Autorisation de paiement de facture d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement au sein du budget commune pour les dépenses suivantes :

- Compte 165 : Dépôt et cautionnement : 2 000 €
- Compte 2315 : Autres immobilisations corporelles : facture réfection des trottoirs pour 4 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ✚ Accepte l'ouverture des crédits pour le règlement des dépenses d'investissement. Ces sommes seront reprises sur le budget primitif 2019
- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

### 4. Lotissement le Vallon doré : demande de réservation lot n°17 M. MAZOUZ Sofiene et Mme LE NORMAND Lydie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu de M. MAZOUZ Sofiene et Mme LE NORMAND Lydie, une demande de réservation de la parcelle n° 17 d'une superficie de 796 m<sup>2</sup> dans le Lotissement du Vallon Doré.

Monsieur MAZOUZ et Madame LE NORMAND sollicitent l'acquisition de cette parcelle pour y construire une maison d'habitation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ Décide de vendre la parcelle cadastrée ZM 224 du Lotissement du Vallon Doré (lot n°17), d'une superficie de 796 m<sup>2</sup>, aux conditions fixées par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2005, au prix de 16 € le m<sup>2</sup> hors TVA,
- ✚ Désigne Maître LEONI VAZEILLE Notaire à Le HORPS pour rédiger l'acte,
- ✚ Charge Monsieur le Maire (ou l'un de ses adjoints) de procéder aux formalités et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

#### 5. Signature de la convention de mise à disposition du portage de repas avec le CCAS du foyer logement du HORPS

Monsieur le Maire expose la convention reçue aux Membres du Conseil Municipal. Il précise qu'une convention doit être signée chaque année, pour la mise à disposition des repas par le CCAS du Foyer Logements de LE HORPS à la Commune.

Dans cette convention, il est précisé le prix de vente d'un repas fixé par le C.C.A.S. de LE HORPS. Pour l'année 2019, celui-ci sera de 7.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Accepte ladite convention
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### 6. Autorisation de lancement de consultations des entreprises

##### 6-1\_changement du mode de chauffage de l'ensemble scolaire

Dans le cadre du projet de changement du mode de chauffage de l'ensemble scolaire, Monsieur le Maire indique qu'il faudra lancer la procédure de consultation des entreprises dès lors que le cahier des charges pour la consultation sera établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ✚ De lancer une procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux susvisés dès lors que le cahier des charges pour la consultation sera établi
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser ces démarches et de signer tous les documents nécessaires

## 6-2 réfection du réseau eau potable

Dans le cadre du projet de réfection du réseau d'eau potable dans le secteur de la Mazure, le Tertre etc, Monsieur le Maire indique qu'il faut lancer la procédure de consultation du maître d'œuvre pour la réalisation de l'étude et du cahier des charges nécessaire pour la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ✚ De lancer une procédure de consultation du maître d'œuvre afin de réaliser l'étude et le cahier des charges nécessaire pour la consultation des entreprises concernant les travaux susvisés
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser ces démarches et de signer tous documents correspondants.

## 6-3 Travaux de viabilisation de la première phase lotissement les chênes verts

Dans le cadre du projet de viabilisation du lotissement les chênes verts, Monsieur le Maire indique qu'il faudra lancer la procédure de consultation des entreprises dès lors que nous aurons reçu le permis d'aménager et que le cahier des charges nécessaire sera réalisé pour la consultation des entreprises concernant les travaux susvisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ✚ De lancer une procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux susvisés dès lors que nous aurons reçu le permis d'aménager et que le cahier des charges nécessaire à la consultation des entreprises sera réalisé
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser ces démarches et de signer tous les documents correspondants

## 7. Ressources Humaines : embauche vacances de février 2019

Suite à cette présentation,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ Créer un emploi accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, du **11 février au 22 février 2019** à raison de 35h hebdomadaires.
- ✚ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ D'autoriser le paiement des heures supplémentaires le cas échéant,
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

#### 8. Opposition au transfert à Mayenne Communauté des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « Loi NOTRe » et au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Mayenne (SDCI 53) approuvé par arrêté préfectoral du 25 mars 2016, les compétences Eau et Assainissement devaient obligatoirement être transférées à Mayenne Communauté au 1er janvier 2020. Ce transfert de compétences s'inscrivait dans une volonté du législateur de :

- Réduire le morcellement des compétences exercées dans ces deux domaines
- Initier une approche plus globale de la gestion de la ressource en eau tout en générant des économies d'échelle par l'amélioration et la maîtrise des réseaux d'approvisionnement et de distribution

Cependant, dans un contexte législatif alors incertain et avec des périmètres et modes de gestion hétérogènes sur le territoire, le bureau communautaire du 20 février dernier a acté un report de l'étude de préfiguration de la prise de compétences (voir aussi annexe 1i détaillant les modes de gestion en Mayenne au 1er janvier 2018).

Depuis, une nouvelle loi, la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes, assouplit certaines dispositions initialement prévues par la loi Notre. Voici les 4 dispositions majeures qui s'appliqueront pour Mayenne Communauté :

- La loi prévoit un assouplissement du transfert des compétences de l'eau et l'assainissement pour les communautés de communes uniquement (communautés d'agglomération, urbaines, etc ne sont donc pas concernées) : ainsi des communes membres pourront reporter le transfert (si ce dernier n'est pas déjà réalisé) de l'eau ou de l'assainissement au 1er janvier 2026. Deux conditions sont toutefois fixées : elles devront délibérer en ce sens avant le 1er juillet 2019 et elles devront être en nombre suffisant : 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population. (remarque : entre 2020 et 2026 la CC peut faire le choix de prendre la compétence, avec alors de nouveau un droit d'opposition des communes)

- La loi permet également aux communes qui ont déjà transféré leur compétence « assainissement non collectif » (ANC) à la CC de reporter le transfert de l'assainissement collectif jusqu'en 2026.
- Autre point important de cette loi : elle réaffirme que la compétence assainissement intègre la gestion des eaux pluviales des zones urbaines tout en introduisant un assouplissement : la compétence assainissement est décorrélée de la gestion des eaux pluviales pour les communautés de communes uniquement.
- Enfin, le texte revient sur les règles du mécanisme de représentation-substitution : pour les communautés de communes ou d'agglomération, il fait disparaître le seuil de trois EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) distincts qui s'appliquait pour qu'un syndicat mixte compétent en matière d'eau ou d'assainissement soit maintenu lors de transfert de la compétence.

Aussi, compte tenu :

- du bon fonctionnement actuel du service
- du positionnement du bureau communautaire du 20 février dernier pour un report de l'étude de préfiguration de la prise de compétence, dans un contexte législatif alors incertain
- du délai très court qu'il resterait pour une prise de compétence communautaire au 1er janvier 2020, empêchant de l'organiser dans des conditions optimales
- Des récentes évolutions législatives qui ouvrent la possibilité à un report du transfert des compétences eau et assainissement jusqu'au 1er janvier 2026

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

- ✚ **s'oppose au transfert de la compétence Eau à Mayenne Communauté au 1er janvier 2020,**
- ✚ **s'oppose au transfert de la compétence Assainissement Collectif à Mayenne Communauté au 1er janvier 2020**

## 9. Validation facture entreprise TATB

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est nécessaire afin de valider la facture de l'entreprise TATB dans le cadre de travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider la facture de la SARL TATB pour un montant de 22 118 € HT soit 26 541.60 € TTC pour la réalisation de travaux de voirie.

- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches et de signer tous les documents correspondants.

## 10. Demande de location de parcelles communales

### 10-1 Demande de M. MARTEL Bernard

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MARTEL Bernard, comme les années précédentes, a demandé si la commune pouvait lui mettre en location le champ communal, situé rue de la bruyère (ZM 31) pour la pâture de ses chevaux, moyennant un tarif de location pour l'année de 110 €. Il est toutefois précisé qu'il s'engage à laisser le terrain si la commune venait à en avoir besoin.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Autorise Monsieur MARTEL Bernard à louer le terrain rue de la bruyère sur une base d'un montant de 110 € pour l'année 2019. Ce montant sera proratisé au nombre de mois d'occupation de la parcelle : les travaux du futur lotissement devant commencer dans le courant de l'année
- ✚ Demande que Monsieur Martel Bernard s'engage à laisser le terrain dès lors que la commune souhaitera le récupérer quelle qu'en soit la raison.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

### 10-2 Demande de M. CAPS David

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CAPS David a demandé si la commune pouvait lui mettre en location pour la réalisation de foin les champs communaux cadastrés ZM 101 et 193.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Autorise Monsieur CAPS David à louer les terrains pour un montant de 110 € pour l'année 2019
- ✚ De préciser que si les travaux de viabilisation du futur lotissement commençaient avant la période des foins, la facture de 110 € ne sera pas transmise à M. CAPS.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

## 11. Vente de buses à un particulier

*M. Claude SALLARD est invité à quitter la salle du conseil municipal*

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que M. SALLARD Olivier souhaiterait acheter à la commune deux buses en béton d'occasion et un peu abimées, inutilisées par les services communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de vendre à Monsieur SALLARD Olivier deux buses au prix de 10 €, l'unité
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

*M. Claude SALLARD rejoint la salle du conseil municipal*

## 12. Compte rendu commissions et décisions

### Affaires rurales et agricoles

\* M. BUSSON indique que la commission se réunira le 11 février afin de continuer l'état des lieux des chemins ruraux commencé le 4 février 2019.

\* Il est présenté deux devis pour l'achat d'une remorque pour la cantine à 2 550€ et 2 100 € TTC. Le conseil valide le devis le mieux disant proposé par la société LESIEUR de Mayenne. La remorque servira uniquement à transporter les repas pour la cantine et le service de portage de repas à domicile du foyer logement du Corps à Charchigné. Ce moyen de transport des repas répondra à la remarque formulée par les services de la DSV.

### Affaires urbaines

\* M. SOULARD présente aux conseillers des échantillons de table et chaises pour la salle de loisirs. En effet, pour mémoire, il a été décidé le remplacement de l'ensemble du mobilier de la salle des fêtes. Après en avoir discuté, il est décidé de prendre contact avec le fournisseur pour avoir des références dans d'autres communes concernant ces modèles. Quelques doutes subsistent chez certains conseillers notamment au niveau du système de pliage de la table (plastique) et du confort des chaises.

\* M. SOULARD procède à une présentation succincte des rapports des audits énergétiques concernant le projet de changement de mode de chauffage de l'ensemble scolaire. Il ressort de cet exposé que le projet a besoin d'être affiné et que les choix faits au regard des résultats de l'étude doivent rester approximativement dans le

budget alloué. M. SOULARD informe que le bureau d'étude vient faire une présentation détaillée du projet en Mairie le 25 février. Il invite tous les conseillers disponible et intéressés à participer à cette réunion afin d'identifier la meilleure solution à la problématique du coût énergétique de l'ensemble scolaire mais également à celle de la qualité de l'air précise M. SOULARD. Les propositions de la commission seront portées à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### Foyer des jeunes

Mme BOUSSELET Nadine informe le conseil municipal que **le foyer des jeunes est fermé jusqu'à nouvel ordre** étant donné les dégradations répétées perpétrées au sein de ce lieu de rencontres par des jeunes de la commune. Les adolescents ayant commis les dégradations sont convoqués par le Président, M. RIOULT LERICHE Stéphane, et se proposent de réparer les dégâts pendant la période des vacances scolaires de février.

#### Affaires scolaires

Mme MARTEL fait le point sur le dernier conseil d'école : 52 enfants feront leur rentrée pour l'année scolaire 2019/2020 (soit 11 nouveaux élèves). L'académie a annoncé qu'il n'y aurait aucune ouverture de classes à Charchigné et, plus généralement, sur l'ensemble du département. Mme MALPLANCHE souhaite rester à Charchigné l'année prochaine, incertitude pour Mme SABLE pour le moment étant donné que celle-ci n'est pas titulaire de son poste. Le spectacle de l'école se déroulera le vendredi 28 juin à 18h à la salle des fêtes, il sera suivi d'un repas.

### 13. Questions diverses

#### a) Autorisation occupation du domaine public

Monsieur le Maire indique qu'il a autorisé le passage d'une canalisation d'eau chaude de l'usine de méthanisation à l'exploitation de M. BERRUYER au lieu dit La Basse Selle. Celle-ci passera dans le fossé et les frais seront entièrement pris en charge par les demandeurs : (travaux et documents de servitude)

**Prochaines réunions du Conseil Municipal : 26 février et 20 mars 2019 à 20h30**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en  
date du 06 février 2019

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	page du regist re
1-1 -06022019	ADMINISTRATION GENERALE	Rapports de l'eau et l'assainissement 2017	
1-2 - 06022019	ADMINISTRATION GENERALE	Mode de facturation des factures d'eau	
2-1 - 06022019	FINANCES	Vote des subventions communales	
2-2 - 06022019	FINANCES	Vote des subventions extérieures	
2-3 - 06022019	FINANCES	Subvention facteur	
3 - 06022019	FINANCES	Autorisation paiement avant vote du budget	
4- 06022019	LOTISSEMENT VALLON DORE	Demande de réservation lot n°17 M. MAZOUZ et Mme LE NORMAND	
5- 06022019	ADMINISTRATION GENERALE	Signature de la convention de mise à disposition du portage de repas avec le CCAS du foyer logement du HORPS	
6-1 - 06022019	MARCHES PUBLICS	Autorisation de lancement de la consultation des entreprises : changement mode de chauffage de l'ensemble scolaire	
6-2 - 06022019	MARCHES PUBLICS	Autorisation de lancement de la consultation des entreprises : réseau eau potable	
6-3 - 06022019	MARCHES PUBLICS	Autorisation de lancement de la consultation des entreprises : viabilisation 1 <sup>ère</sup> phase lotissement les chênes verts	
7 - 06022019	RESSOURCES HUMAINES	Embauche vacances de février 2019	
8-06022019	INTERCOMMUNALITE	Opposition au transfert à Mayenne Communauté des compétences eau et assainissement des eaux usées au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	
9- 06022019	MARCHES PUBLICS	Validation du devis entreprise TATB	
10-1 - 06022019	ADMINISTRATION GENERALE	Location champ ZM31 M. MARTEL	
10-2 - 06022019	ADMINISTRATION GENERALE	Location champs ZM 101 et 193 M. CAPS	
11 - 06022019	ADMINISTRATION GENERALE	Vente de buses à un particulier	